



page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le **livret d'accueil de l'AMAP.**

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant, 21 lotissement les moulins Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion*.

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 au terrain de boule de Brain/Authion

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet https://www.amap-goutte-eau.fr





TERMES DU CONTRAT LEGUME page à conserver par le consommateur

Contractants:

Paysan : Camille Sourdin et Nicolas Oran Consom'acteur

Nom : SAS Les légumes de Grasseval Nom : Adresse : 24, rue du point du jour Adresse :

Corné 49630 LOIRE-AUTHION

Tél: 06 12 07 62 97 (Camille) Tél.: leslegumesdegrasseval@yahoo.com Courriel:

Termes du contrat

Il est proposé : des paniers de légumes de saison, variés et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, livrés de façon hebdomadaire pour un prix de 10 ou 15 € par panier.

Le ou les chèques correspondant à la commande totale seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de "SAS Les Légumes de Grasseval", et encaissés en début de mois. (merci d'indiquer la date de prélèvement au dos du chèque)

Livraison hebdomadaire sauf pendant les vacances du paysan qui seront précisées 15 jours à l'avance.

Le contractant pourra reporter ou anticiper la livraison de 2 paniers par semestre, il devra le préciser une semaine à l'avance.

Jour et lieu de distribution : Les paniers seront retirés chaque jeudi à 18 heures 30 au terrain de boule de Brain/Authion

Il est demandé à chaque amapien de participer à 2 permanences pour une période de 6 mois, Les inscriptions se font lors de la distribution sur un panneau dédié aux permanences,

Contacts: Envoi des commandes au tuteur de l'activité « légumes »

Christophe Poupelin 8 rue cailleteau La Bohalle 49800 Loire-Authion Tél : 06 82 61 67 12 christophe.poupelin@orange.fr





Cochez votre choix:

Contrat année Musquée O mai 2024 à avril 2025 : 48 paniers soit 720 euros

Contrat été Musquée O mai 2024 à octobre 2024 : 25 paniers soit 375 euros

Contrat année Patidou mai 2024 à avril 2025 : 48 paniers soit 480 euros 0

Contrat été Patidou O mai 2024 à octobre 2024 : 25 paniers soit 250 euros

Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Total
3 paniers (pas de panier le 2 et 9)	4 paniers	4 paniers	5 paniers (14 au lieu du 15)	4 paniers	5 paniers	25 paniers

Novembre 24	Décembre 24	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Total
4 paniers	3 paniers (pas le 26)	4 paniers (pas le 2)	4 paniers	4 paniers	4 paniers	23 paniers

Paiement: entourer votre choix

	Panier Musquée : 15 euros	Panier Patidou: 10 euros		
1 chèque	720 euros (année)	480 euros (année)		
_	375 euros (été)	250 euros (été)		
3 chèques	240 euros chacun (année)	3 de 160 (année)		
	125 euros chacun (été)	1 de 90 euros et 2 de 80 (été)		
6 chèques	1 de 45 euros, 3 de 60 euros et 2 de	1 de 30 euros, 3 de 40 euros et 2 de 50		
(été)	75 euros	euros		
12 chèques	2 de 45 euros, 8 de 60 euros et 2 de	2 de 30 euros, 8 de 40 euros et 2 de 50		
(année)	75 euros	euros		

(pour les demi-panier, un seul consommateur réglera la somme et s'arrangera avec son binôme)

Contractants:

Paysan: Camille Sourdin et Nicolas Oran Consommateur:

Nom : SAS Les légumes de Grasseval

Adresse: 24 rue du point du jour Corné

49630 Loire-Authion

Tél: 06 12 07 62 97 (Camille)

leslegumesdegrasseval@yahoo.com

Signature:

« Je soussigné(e), déclare accepter, les termes des généralités

exposées en page 1 et ceux du contrat en pages 2

et 3; et être à jour de ma cotisation 2024

Signature: